



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

PAGE NO : 1

DATE : 17 décembre 2025

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Olivier Vonlanthen

CONSEIL GENERAL

Présents : 28 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusés : Mme Melinda Navarro et M. Yann Salvi

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Susanne Zeller Bersier, MM. Bernard Grandgirard, Yannick Bersier, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Alex Glardon, Mathieu Cantin

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Olivier Vonlanthen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 8 octobre 2025
3. Budgets 2026

Pour tous les points suivants :

- *présentation*
- *rapport de la Commission financière*
- *approbation*

3.1. Budget d'investissements

- 3.1.1. Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement complet de la parcelle 170
- 3.1.2. Demande d'un crédit pour l'achat et l'installation de containers pour les écoles
- 3.1.3. Demande d'un crédit pour l'aménagement de 2 salles de classes
- 3.1.4. Demande d'un crédit pour l'installation d'un système d'arrosage automatique pour les terrains de sport

3.2. Budget du compte de résultat

4. Informations communales
5. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT OLIVIER VONLANTHEN

M. le Président Olivier Vonlanthen salue les membres du Conseil Communal, les conseillères et conseillers généraux, les citoyennes et citoyens présents ce soir, M. Jaquet et les élèves du CO de Cugy et les représentants de la presse. C'est avec plaisir qu'il souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette dernière séance du Conseil Général de l'année 2025.

DATE : 17 décembre 2025

L'ordre du jour est principalement axé sur les budgets d'investissements et de fonctionnement de notre commune ainsi que les traditionnelles informations communales et divers. Les scrutateurs désignés pour cette séance sont : MM. les conseillers généraux Jean-Sébastien Rey, Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard et Manuel Pires.

La liste de présences circule il prie chacune et chacun de la signer et de la remettre aux scrutateurs dès que possible afin de déterminer la majorité requise pour les votes.

Il nous informe que M. Jaquet, enseignant au CO de Cugy, est accompagné de deux élèves, membres du comité des élèves. Ils sont venus découvrir le fonctionnement d'un Conseil Général ; il leur souhaite la bienvenue et un agréable moment parmi nous. Ils ne resteront cependant pas jusqu'à la fin de nos délibérations.

Avant d'entamer la séance, il invite chacune et chacun à observer un instant de silence, en restant assis, à la mémoire de notre ancien collègue du Conseil Général, décédé subitement le week-end dernier, M. Didier Mast qui a siégé au législatif de juillet 2022 à mai 2023. Nos pensées vont également à notre collègue M. Yann Salvi qui a perdu son papa.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par courriel du 2 décembre 2025, par avis dans la FO no 49 du 5 décembre 2025 et par affichage aux piliers publics communaux.

M. le Président Olivier Vonlanthen demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, il déclare la séance du 55^{ème} Conseil Général ouverte et apte à siéger. Il rappelle que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général. Pour les personnes ayant des interventions préparées, il les invite à les transmettre au secrétariat communal à l'issue de la séance ; la secrétaire vous en remercie par avance. Enfin, pour gagner en efficacité et comme le veut la coutume, il invite les conseillères et conseillers généraux à s'adresser au Conseil sous la forme simplifiée : M. le Président, chères toutes et tous.

Il passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 8 OCTOBRE 2025

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance ; il ne sera donc pas lu ce soir. M. le Président Olivier Vonlanthen demande s'il y a des remarques ou précisions à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Pas de remarques, le procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. M. le Président Olivier Vonlanthen remercie l'auteur du procès-verbal pour la qualité de sa rédaction et la précision de sa retranscription.

3. BUDGETS 2026

3.1. Budget d'investissements

M. le Président Olivier Vonlanthen donne la parole à M. le conseiller communal Alexandre Glardon pour l'entrée en matière sur ce budget.

M. Alexandre Glardon relève que la présentation du budget commence comme de coutume avec le budget des investissements. Les bases légales sont à retrouver dans la loi sur les finances communales, articles 7 à 11. Les différents crédits sont définis dans les articles 24 et suivants. Selon la nature de l'affectation de ces crédits, leur appellation est différente, soit

DATE : 17 décembre 2025

crédit d'étude, crédit d'engagement ou encore crédit-cadre. Les plus courants étant les crédits d'étude destinés à calculer les coûts d'un projet et les crédits d'ouvrage utilisés eux pour la réalisation concrète d'un projet.

Souvent, un crédit d'étude peut paraître important par rapport au coût final des travaux mais il doit justement permettre de chiffrer très précisément les coûts finaux d'un projet et ainsi limiter les risques d'éventuels dépassements. A noter que bien souvent, un crédit d'étude comprend déjà une part importante des honoraires des mandataires, qui sont ainsi déjà intégrés dans le coût global du projet.

Notre propre règlement des finances communales délimite les seuils d'engagement pour savoir dans quel budget doit être inscrite une dépense. A savoir au budget des investissements si la dépense est supérieure à Fr. 30'000.- et au budget du compte de résultats si le montant est inférieur.

Le budget 2026 prévoit un montant total d'investissements de Fr. 3'723'900.-. Le solde de Fr. 2'672'300.- représente des reports de crédits précédemment votés dont les projets sont en cours ou en attente de réalisation. Les seuls investissements pour 2026 se montant à Fr. 1'051'600.-. Dans un second temps, ses collègues reviendront en détail sur chaque demande de crédit.

Le Conseil Communal a décidé de reporter très temporairement la demande de crédit pour le passage aux 30 km/h dans certaines zones définies puisque les chiffres en notre possession ne sont pas suffisamment précis et doivent donc être encore affinés.

L'ouverture probable de nouvelles classes nous pousse à devoir demander un nouveau crédit pour l'achat des containers. La solution de la location n'étant financièrement pas intéressante, nous privilégions un achat. Dans l'hypothèse où l'ouverture de classes ne se confirmerait pas, la dépense ne serait évidemment pas engagée.

Ces différents investissements seront financés par nos liquidités propres ou par l'intermédiaire d'un emprunt. Les charges d'intérêts étant comptabilisées dans le budget du compte de résultats.

Concernant la dernière tranche du crédit d'étude pour la parcelle 170, celui-ci revêt une nouveauté puisqu'il sera fractionné en 2 parties. La partie dédiée à la construction de l'école est naturellement dévolue au patrimoine administratif et fait donc partie du budget des investissements. La partie devant produire des recettes, soit les immeubles d'appartements protégés et le parking seront quant à eux inscrits au patrimoine financier. Ce mode de répartition entre PA et PF est la règle lorsque les bâtiments envisagés ont des affectations différentes.

Il apporte encore quelques chiffres clés sur la situation financière de la commune au 31.12.2024. Notre fortune a augmenté de Fr. 1'537'690.- en 1 an. Notre fortune a même passé de Fr. 7'184'422.- à fin 2022 à Fr. 9'759'173.-, soit une augmentation réjouissante de Fr. 2'574'751.-. Au niveau de notre dette, cette dernière diminue de Fr. 738'593.- pour se monter à Fr. 10'515'581.-. Pour mémoire, notre dette à fin 2022 se montait à Fr. 14'884'911.-. Notre dette s'est donc améliorée de Fr. 4'369'330.-. Le delta entre la diminution de notre dette et l'augmentation de notre fortune entre fin 2022 et fin 2024 se monte donc à près de 7 millions en positif. En investissant très peu et en conservant une cote d'impôt stable, cela provoque naturellement un impact très positif sur notre situation financière ! Maintenant, est-ce bien l'objectif que doit poursuivre une commune ?

M. le Président remercie M. Glardon et passe au point suivant

3.1.1. Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement complet de la parcelle 170

M. le Président Olivier Vonlanthen relève que l'ensemble des membres du Conseil Général a pu prendre connaissance du message contenant les informations relatives à cette demande

DATE : 17 décembre 2025

de crédit. Ce soir, nous sommes appelés à prendre une décision importante pour l'avenir de notre village.

Pour rappel, l'exécutif avait déjà présenté une première demande de crédit d'étude pour l'aménagement de la parcelle 170 lors du Conseil Général du 13 mars 2024. Le législatif avait alors renoncé à se prononcer estimant cette demande trop précipitée et principalement centrée sur le projet scolaire.

Le 18 septembre 2024, le législatif a en revanche accepté un crédit d'étude pour un avant-projet portant sur la réalisation d'une école sur la parcelle 170 ainsi que sur une variante de parking. Lors de la séance du 24 juin dernier, un retour sur ces différentes options nous a été présenté, cette phase d'avant-projet étant désormais achevée. Il est donc temps de passer à l'étape suivante à savoir l'étude pour l'aménagement global de cette parcelle.

Comme cela a été exposé lors de la séance de juin il serait judicieux de réaliser l'ensemble des travaux simultanément afin d'optimiser et de rationaliser les coûts. Par ailleurs, l'ordre du jour de ce soir illustre clairement notre besoin urgent en salles de classe, puisque nous serons amenés à voter l'achat, l'installation et l'aménagement de containers scolaires.

Il est dès lors essentiel de faire avancer ce dossier et d'assumer nos responsabilités envers la population. C'est pourquoi nous devons nous prononcer sur ce crédit d'étude ce soir. Reporter cette décision à la prochaine législature ne ferait que retarder la résolution du problème d'au moins une année. Préparons le terrain pour la prochaine législature et engageons-nous résolument dans ce projet.

Pour la présentation de cette demande de crédit d'investissement, il cède la parole au conseiller communal M. Jean-Denis Borgognon.

M. Jean-Denis Borgognon relève que le Conseil Général a accepté le 18 septembre 2024 un crédit révisé qui portait sur la réalisation de la phase d'avant-projet et englobait les montants d'études suivantes : les honoraires d'architectes et mandataires, l'analyse financière juridique et scénarios possibles, l'étude géologique et sondage, l'étude pour l'approvisionnement production de chaleur, et une consultation pour l'exploitation du parking.

Le dossier d'avant-projet avait été transmis au Conseil Général et présenté lors de la séance du 24 juin 2025. Dans le cadre de la planification financière divers scénarios ont été présentés, notamment la construction de l'école seule ou de l'aménagement complet de la parcelle 170, soit école, parking, logements seniors.

Selon ces projections, le Conseil Communal propose de poursuivre ce dossier par l'étude de l'aménagement complet de la parcelle 170 avec la construction d'une école, d'un parking et d'un immeuble d'appartements protégés. En effet, aujourd'hui la partie du logement n'a pas fait l'objet d'un développement détaillé, seule son intégration dans le périmètre a été considérée. Cela permettra également de confirmer une économie d'échelle par la réalisation de ces travaux en une seule étape.

Ce crédit d'étude supplémentaire servira notamment à réaliser les phases suivantes : examen préalable et mise à l'enquête publique, planification d'exécution des phasages, appels d'offres et soumissions du gros œuvre, établissement du devis général et le mode de financement et projection des charges et des produits de l'exploitation. L'acceptation de ce crédit d'étude valide concrètement la construction d'une école primaire, d'un parking et d'un immeuble d'appartements protégés. Le devis général établi selon le développement du projet dans son ensemble permettra de valider le crédit d'investissement définitif. A relever que ce crédit d'étude sera séparé en deux parties distinctes : la première, le montant concernant l'école est d'ordre administratif et sera inscrite au budget d'investissement. La deuxième, la part concernant le parking et les logements seniors est du domaine du patrimoine financier et impacte uniquement le bilan.

DATE : 17 décembre 2025

Le montant du crédit d'étude a été chiffré par notre bureau d'architectes Bakker et Blanc. Selon les coûts déterminants, la répartition entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier, d'après les montants d'études d'avant-projet, se présente comme suit :

- École : réalisation avec logement Fr. 10'200'000.-
- Logements : réalisation avec école Fr. 7'350'000.-
- Parking et réalisation avec école et logement Fr. 1'750'000.-
- Patrimoine administratif 10,2 millions qui représentent 53%.
- Patrimoine financier 9,1 millions qui représentent 47%.

En résumé, le Conseil Communal demande d'approuver un crédit d'étude de Fr. 1'600'000.- réparti comme patrimoine administratif pour Fr. 850'000.- et patrimoine financier pour Fr. 750'000.-. Le financement à la charge de la commune s'élève à 1,6 million financé par un emprunt bancaire au taux de 2%, soit Fr. 32.000.- d'intérêts.

M. le Président Olivier Vonlanthen remercie M. Borgognon et donne la parole à la commission financière, Mme Emilie Saugy, pour le rapport de cette dernière.

Mme Emilie Saugy précise que la commission financière donnera un préavis portant sur chaque point du budget d'investissement séparément. Elle démarrera par l'introduction générale, ainsi que le premier point, et la conclusion sera lue après le dernier point. Pour rappel, la commission financière a pour mission d'examiner le budget sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle est de la compétence du Conseil Général.

La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2026 qui se solde par un excédent de charges de Fr. 3'723'900.-. Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits votés les années précédentes pour des investissements non réalisés ou non terminés, ainsi que des nouveaux postes pour un total d'investissements de Fr. 1'801'600.- dont Fr. 750'000.- concernant le patrimoine financier.

Les messages du Conseil Communal font partie intégrante de ce rapport. Ces derniers sont complets et donnent des explications précises quant aux nouveaux investissements prévus.

Le financement proposé est d'une part assuré par les liquidités communales pour Fr. 201'600.- et d'autre part par un emprunt bancaire de Fr. 1'600'000.-, les intérêts de 2% liés à cet emprunt sont reportés au budget du compte de résultat pour un total de Fr. 32'000.-.

Sur la base de son analyse, la commission financière donne les préavis suivants pour les nouveaux investissements.

Point 3.1.1. : crédit d'étude pour l'aménagement complet de la parcelle 170 Fr. 1'600'000.-

Il est important de noter que Fr. 850'000.- seront portés au patrimoine administratif pour la partie concernant l'école et Fr. 750'000.- seront quant à eux inscrits au patrimoine financier pour les logements et le parking. Ce crédit sera financé par un emprunt bancaire avec un intérêt de 2%, soit Fr. 32'000.- qui ont été portés au budget du compte de résultat.

Le montant prévu pour l'école concorde avec les données mentionnées dans la planification financière. Le coût estimé concernant les immeubles est, quant à lui, nouveau car il ne faisait pas partie intégrante du concours d'architecture ainsi que de la phase d'avant-projet.

Le crédit d'étude demandé couvre le projet dans sa globalité. Une distinction est faite entre la partie concernant le patrimoine financier et le patrimoine administratif, représentant respectivement 47% et 53 % du budget total. Une fois réalisés, les 47% inscrits au patrimoine financier permettront des recettes non négligeables pour les liquidités communales et diminueront significativement la dette nette communale.

DATE : 17 décembre 2025

La commission financière relève que les documents leur ont été transmis tardivement pour analyse. Malgré la présentation du dossier de l'avant-projet définitif en juin 2025, elle aurait trouvé intéressant d'avoir un bilan de la commission d'étude et de bâtisse avant de se prononcer sur la suite de ce projet ambitieux.

Elle souligne que ce crédit d'étude de Fr. 1'600'000.- s'ajoute aux Fr. 500'000.- votés en septembre 2024 pour la phase d'avant-projet de l'école et du parking. Ce crédit d'étude consiste donc au démarrage effectif de la réalisation du projet global de la parcelle 170 et de la phase d'avant-projet de l'immeuble d'appartements protégés devisé à Fr. 7'350'000.-. Le crédit d'étude total représentera ainsi un montant de Fr. 2'100'000.- correspondant à 10,88 % du coût total estimatif de Fr. 19'300'000.- pour le projet global.

Considérant les éléments cités ci-dessus et suite à son examen, la commission financière donne, à la majorité de ses membres, un préavis favorable et propose au Conseil Général d'accepter la demande de crédit pour l'aménagement complet de la parcelle 170 telle que présentée.

M. le Président Olivier Vonlanthen remercie Mme Saugy et la commission financière pour ce rapport complet sur cet investissement. Il donne la parole aux conseillers généraux ou groupes qui veulent s'exprimer.

Mme Nicole Schorro nous informe que lors de leur séance de préparation du 13 décembre dernier, le groupe « Alliance de gauche » a examiné la demande de crédit d'étude pour l'aménagement complet de la parcelle 170. Le groupe est pleinement conscient des besoins en matière de locaux divers et de salles de classe, comme en témoigne la demande de crédit pour l'achat de containers. Il est également évident que, tôt ou tard, l'aménagement de la parcelle 170 devra être envisagé. Le groupe « Alliance de gauche » ne remet pas en cause la nécessité de ce projet à moyen ou long terme. Cependant, le fait que l'acceptation de ce crédit valide concrètement la construction d'une école, d'un parking et d'un immeuble, alors que le projet de l'immeuble lui-même n'est pas entériné, et de vouloir absolument faire passer ce crédit en fin de législature n'est pas une démarche judicieuse.

A ce jour, personne ne sait qui siègera au Conseil Communal et au Conseil Général à la législature prochaine. Laissons les élus suivants prendre, peut-être, des décisions différentes ou donner d'autres idées. Il serait plus sage de remettre ce point à l'ordre du jour d'un Conseil Général ultérieur. Pour ces raisons, le groupe « Alliance de gauche », à sa majorité, demande de refuser, ce soir, la demande du crédit d'étude pour l'aménagement complet de la parcelle 170.

M. Noam Berchier précise ses liens d'intérêt qui sont : sur le plan communal il représente le groupe « Equilibre » au sein de la commission d'étude nommée en septembre 2024 et sur le plan professionnel, son bureau a réalisé l'étude préliminaire et organisé le concours d'architecture. Depuis, il n'a plus de lien contractuel avec la commune.

La validation du premier crédit d'étude en septembre 2024 a permis aux différents mandataires de développer le projet de concours jusqu'à la phase d'avant-projet et de nommer une commission de bâtisse. Durant cette première phase, la commission a siégé à de nombreuses reprises, les séances se sont déroulées dans un excellent climat, les discussions sont constructives, les architectes sont à l'écoute des besoins et explorent souvent plusieurs alternatives. Ces études ont été menées de manière sérieuse et professionnelle. Elles permettent de répondre aux nombreuses questions qui se posaient au début du processus et confirment la pertinence de réaliser les différents thèmes sur cette parcelle en une seule étape. L'économie d'échelle est évidente, la construction du parking dessous l'école permet de mutualiser certaines parties d'ouvrage et par conséquent de soulager les coûts de la partie scolaire. La construction d'appartements protégés au centre

DATE : 17 décembre 2025

du village est une opportunité unique qui intègre une dimension intergénérationnelle très prometteuse.

Au vu de toutes ces raisons, le groupe « Equilibre » encourage vivement la réalisation de ce complexe en une seule étape et soutient à sa grande majorité l'octroi d'un crédit de 1,6 million. Ce crédit permettra également aux prochains élus de développer ce projet sereinement. Il profite de l'occasion pour remercier notre exécutif pour l'excellent travail.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné extrêmement attentivement, mais aussi avec une grande perplexité, cette demande de crédit d'étude de 1,6 million. Ce montant, comme cela a déjà été indiqué, doit être cumulé aux Fr. 500'000.- déjà votés en 2024. Il porte le total à plus de 2 millions de francs uniquement pour des études.

Comme le souligne le message, ce crédit représente plus de 10% du coût global de l'investissement mais valide surtout concrètement un engagement à plus de 19 millions de francs pour la construction d'une école, d'un parking et d'un immeuble d'appartements protégés. Certes, une partie concerne un investissement financier mais le paquet reste extrêmement important. Au-delà des chiffres, le groupe « Unis pour Cugy » ne partage pas la vision globale ni la méthode.

Sur la vision scolaire et les besoins réels par rapport aux projections, la question de nouvelle école est centrale mais elle mérite, pour eux, un examen lucide. D'abord, il faut faire preuve de prudence démographique. Est-elle réellement indispensable aujourd'hui ? De nombreuses communes du canton revoient leurs investissements à la baisse. Le cycle d'orientation se pose des questions. Ne construisons-nous pas sur la base d'un pic temporaire ? Concernant des infrastructures et des alternatives, les pavillons provisoires actuels ne pourraient-ils pas suffire s'il s'agit seulement d'une transition ? Pourquoi ne pas envisager des solutions plus modernes sur les deux sites, ou même des containers à Vesin pour répondre avec plus de souplesse à la demande qu'il peut y avoir ? Pourquoi pas la collaboration régionale ? Il est impératif de reprendre, pour eux, le dialogue avec la commune des Montets. La mutualisation des ressources est une stratégie pour eux de bon sens et qui a été également évoquée par d'autres groupes. Est-ce le bon emplacement ? Derrière la salle de sport, où se trouvent actuellement les pavillons, n'est-ce pas plus judicieux à long terme ? Cette question a déjà été posée.

C'est pour cela que quant à la méthodologie, le groupe « Unis pour Cugy » ne s'est pas aligné car il a demandé à maintes reprises un inventaire global de nos infrastructures et surtout de tout notre patrimoine immobilier et de faire par une démarche participative à l'instar de ce qui a été fait pour la mobilité, une revue générale de tous les terrains à disposition pour savoir ce qui sera fait pour chacun dans une vision à plus long terme.

L'impression ici, comme pour le groupe « Alliance de gauche », c'est que l'on fonce tête baissée pour pouvoir dire, nous avons voté une école durant cette législature. Effectivement, le projet est super séduisant mais pour eux il est trop cher et il est mal situé. On nous propose un paquet, école, parking, appartements protégés, pour nous donner, pour eux, l'illusion que l'école est moins chère. Pour eux la parcelle 170 doit être le moteur économique de Cugy. Il y a une vraie stratégie financière qui peut être faite et ils pensent que cette parcelle 170 doit être réservée à des projets générateurs de revenus, des immeubles certes, mais aussi des commerces, pourquoi pas un restaurant ? des priorités comme des appartements protégés, mais sous la maîtrise totale de la commune pour pérenniser nos finances, le château pour eux fait partie aussi de l'ensemble. Avant de bâtir du neuf, clarifions l'avenir du château également. Ses coûts d'entretien sont lourds, il faut que cela s'intègre dans une vision globale.

Enfin, le site de Vesin ; pour eux il y a un déséquilibre communal. Le groupe l'a déjà souligné lors de la planification financière, pour la dernière en septembre. Vesin est le grand oublié.

DATE : 11 décembre 2025

Plusieurs fois, il a été demandé que la réflexion sur Vesin soit menée en parallèle, notamment, il a été parlé à l'époque d'une crèche, de besoins concrets de la population. Aujourd'hui, il n'en est rien. On va avancer avec ce crédit, s'il est voté. Qu'est-ce qu'il adviendra de Vesin ? On n'en a aucune idée et ce n'est même pas dans la planification financière. Donc pour eux, voter ce crédit aujourd'hui, c'est engager 10% d'avance à fond perdu pour un projet qui pour eux est hors de portée et sans utilité réelle, ce n'est pas de l'ambition, c'est une chute. Avant d'engager 1,6 million, on ne craint pas de débats, d'examiner d'autres projets ; ce n'est pas de la peur, ni un manque d'ambition, mais au contraire de la concertation et de la responsabilité. Ne soyons pas dupes, ce qui pousse pour ce crédit de 1,6 million c'est le bureau d'architectes, comme cela a été souligné effectivement par le responsable des finances, qui veut s'assurer, lui, d'avoir ses revenus.

Le groupe « Unis pour Cugy » prône la responsabilité, un inventaire, une discussion au sein du Conseil Général, un projet financièrement raisonnable. Il ne peut pas soutenir un projet qui oublie Vesin, qui se trompe d'emplacement et qui dépasse notre capacité financière. Donc le groupe « Unis pour Cugy » votera unanimement non à cette demande de crédit car il y a des alternatives à examiner.

M. Jonas Saugy relève qu'il s'exprime au nom du groupe « Unité communale » sur la demande de crédit d'étude pour l'aménagement complet de la parcelle 170. Leur position est claire : ils soutiennent ce crédit et le font de manière responsable, après avoir sérieusement creusé le dossier et avoir débattu sur ses différents aspects. Nous disposons d'informations complètes depuis plusieurs mois : lors de la séance du 25 juin 2025, le Conseil Général a reçu un dossier détaillé intégrant les rapports des professionnels concernés, ainsi qu'une présentation par l'un des architectes du projet. Par ailleurs, une commission de bâtisse est constituée et active depuis le 18 septembre 2024, composée des membres du législatif, de l'exécutif, du corps enseignant de l'école primaire de Cugy-Vesin, du service technique ainsi que des architectes du projet sélectionnés. Autrement dit, contrairement à ce qui a parfois été insinué, nous ne découvrons pas ce projet "au dernier moment" : nous l'avons étudié, discuté, questionné, et nous continuons de le suivre dans un cadre institutionnel prévu à cet effet.

Sur le fond, il faut rappeler ce que le Conseil Général décide ce soir. Il ne s'agit pas encore d'un crédit de construction, mais bien d'un crédit d'étude pour l'aménagement complet de la parcelle 170, qui permet de franchir des étapes indispensables : examen préalable, planification d'exécution et phasage, appels d'offres du gros œuvre, établissement d'un devis général, et surtout mise à l'enquête publique. Cette dernière étape est essentielle : elle garantit justement un processus transparent et formel, dans lequel la population peut s'exprimer. Refuser ce crédit au nom d'un prétendu manque de consultation reviendrait paradoxalement à bloquer l'étape qui organise concrètement cette consultation.

Nous souhaitons aussi réaffirmer un point important : la population attend une solution durable pour l'école et cela se comprend. La solution actuelle par containers, que nous abordons d'ailleurs également ce soir, répond à une urgence, mais elle reste une solution à court terme et ne fait pas l'unanimité, notamment auprès des parents. Elle ne doit pas devenir un horizon permanent. Le fait même que la commune doive recourir à des mesures provisoires illustre la pression réelle sur les effectifs et les infrastructures scolaires. Sur le plan démographique, Cugy n'est pas une commune "stable" au sens d'une stagnation : les chiffres communaux indiquent une hausse continue des habitants. Et les données de l'office fédéral de la statistique synthétisées pour la commune montrent une structure d'âge où les 0-19 ans représentent près d'un quart de la population. Cette réalité démographique doit être mise en face d'un besoin très concret : une école primaire concerne directement les classes d'âge qui entrent et progressent dans la scolarité obligatoire. Nous ne parlons donc pas d'un "confort", mais d'un équipement public central, au cœur de la planification communale.

DATE : 17 décembre 2025

Il y a ensuite un aspect qu'ils jugent déterminant et trop souvent sous-estimé : l'accessibilité. L'école actuelle n'est pas aux normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Cela pose un problème très concret : aujourd'hui, notre commune n'est pas en mesure de garantir sereinement l'accueil d'un élève, d'un parent ou d'un enseignant en situation de handicap ou à mobilité réduite. Or les exigences fédérales visent précisément à améliorer l'accessibilité des bâtiments et installations ouverts au public. Ce point, à lui seul, justifie de cesser de bricoler des solutions provisoires et de construire une infrastructure scolaire moderne, inclusive, et digne des attentes actuelles.

Il souhaite aussi répondre de manière directe à trois objections qui reviennent souvent : « c'est trop cher », « nous n'avons pas été consulté », et « le parking est inutile ».

D'abord, « trop cher ». Ce que nous votons ce soir, c'est un crédit d'étude de 1,6 million, précisément pour ne pas avancer à l'aveugle, pour consolider un devis général, un phasage réaliste, et des appels d'offres compétitifs. Refuser l'étude parce que l'on craint le coût final, c'est se priver volontairement de l'outil qui permet de documenter le coût final et de sécuriser le projet avant la décision d'investissement. Ensuite, il faut regarder la structure globale : l'avant-projet distingue clairement ce qui relève du patrimoine administratif (l'école) et du patrimoine financier (notamment logements et parking). Et sur ce total, la part "financière" représente environ 9,1 millions, soit une fraction significative du projet global, avec des actifs qui génèrent des revenus, renforcent le bilan, et peuvent contribuer à améliorer la situation de la commune sur le plan de la dette nette. C'est un point de gestion important : on ne parle pas uniquement de charges, mais aussi d'actifs et de flux sur la durée.

Ensuite, « on n'a pas été consulté ». Nous l'avons dit, le dossier est connu depuis juin, une commission de bâtisse travaille, et surtout le crédit d'étude ouvre la voie à la mise à l'enquête. C'est précisément l'étape institutionnelle qui encadre la participation et les éventuelles oppositions. Il est donc faux de dire que rien n'est prévu, et il serait contre-productif de bloquer l'étude au moment même où elle permet d'organiser la transparence et le débat public dans les formes prévues.

Enfin, « parking inutile ». Le parking prévu n'est pas un « parking de confort » destiné à attirer davantage de voitures ; c'est un élément d'organisation et de sécurité. Dans l'avant-projet, on parle d'un parking dimensionné à 38 places : c'est un ordre de grandeur limité, qui pose un cadre clair. Trente-huit places, ce n'est pas un ouvrage surdimensionné ; c'est une capacité qui vise à absorber les besoins essentiels : une partie des besoins du personnel, des visiteurs, des services, des personnes âgées liées aux appartements protégés, et surtout une gestion plus sûre des arrivées/départs (dépose-minute, places personnes à mobilité réduite, prévention du stationnement sauvage). Un parking bien pensé peut au contraire réduire la nuisance : moins de véhicules qui tournent dans le village à la recherche d'une place, moins d'arrêts dangereux, moins de conflits d'usage devant l'école. Et il ne faut pas oublier que l'exploitation et le modèle de gestion (régime de stationnement, durée, éventuelle tarification, priorités, etc.) font précisément partie des éléments qui seront consolidés dans la suite de l'étude.

Pour toutes ces raisons, le groupe « Unité communale » considère que ce crédit d'étude est une étape logique, structurée, et nécessaire. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc : c'est une décision de poursuivre, de documenter, de mettre à l'enquête, d'affiner les coûts et la réalisation, afin que le Conseil Général puisse ensuite se prononcer sur un projet abouti, chiffré et transparent. Et surtout, c'est un signal cohérent envoyé à la population : nous entendons le besoin d'une école durable, accessible, et adaptée à l'évolution de notre commune.

M. le Président Olivier Vonlanthen remercie tous les groupes et demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, il demande aux membres qui approuvent la demande

DATE : 17 décembre 2025

d'un crédit d'étude de Fr. 1'600'000.-- et son financement pour l'aménagement complet de la parcelle 170 de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 19 Avis contraire : 8 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

3.1.2. Demande d'un crédit pour l'achat et l'installation de containers pour les écoles

M. le Président Olivier Vonlanthen nous informe que comme indiqué dans le message et comme le Conseil Communal l'a rappelé à plusieurs reprises, nos classes scolaires atteignent progressivement leur capacité maximale. Dans un souci d'anticipation, le Conseil Communal a inscrit cet investissement au budget afin de pouvoir répondre aux besoins dès la prochaine rentrée scolaire, si la situation l'exige. Il donne la parole au responsable des bâtiments M. le conseiller communal Jean-Denis Borgognon pour la présentation de cet investissement.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général pour l'achat de containers qui abriteront 2 salles de classes supplémentaires. Ces deux salles de classes seront situées derrière la salle de sport en parallèle des deux salles de classes existantes.

En effet, au vu de l'évolution des effectifs scolaires, la commune va devoir probablement ouvrir une ou deux classes supplémentaires. Nous connaissons le nombre exact de salles à ouvrir pas avant le mois de mai prochain. C'est pour cette raison que nous devons anticiper ces dépenses. Comme en 2025, l'achat de ces containers est plus rentable que la location. Cet achat comprend 10 containers pour les salles de classes et 2 containers pour le vestiaire et les toilettes, le châssis composé de DIN métalliques, le raccordement électrique ainsi que le chauffage sont compris dans l'achat. L'investissement à la charge de la commune est de Fr. 100'000.- financé par les liquidités de la commune.

M. le Président Olivier Vonlanthen le remercie et avant de donner la parole aux groupes, il donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Mme Emile Saugy rappelle que comme présenté dans le message, cet achat ne sera réalisé que si le nombre d'élèves pour la prochaine rentrée nécessite l'ouverture de nouvelles salles de classes. Si l'ouverture de nouvelles classes s'avère indispensable, il est financièrement préférable d'acheter des containers plutôt que de les louer. Cet investissement sera financé par les liquidités communales, aucun intérêt ne sera donc prélevé.

Suite à son analyse, la commission financière donne, à l'unanimité, un préavis favorable et propose au Conseil Général d'accepter la demande de crédit pour l'achat et l'installation de containers pour les écoles telle que présentée.

Elle profite d'avoir le micro pour donner déjà le préavis du point 3.1.3 comme les deux points vont ensemble.

Dans le cas où de nouvelles salles de classes doivent être ouvertes, il semble évident que ces dernières devront être équipées de manière appropriée. Cet investissement sera financé par les liquidités communales, aucun intérêt ne sera donc prélevé.

Par conséquent, la commission financière donne, à l'unanimité, un préavis favorable et propose au Conseil Général d'accepter la demande de crédit pour l'aménagement de deux salles de classes telle que présentée.

DATE : 11 décembre 2025

M. le Président Olivier Vonlanthen remercie la commission financière et donne la parole aux groupes.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche », lors de sa séance, a étudié, analysé et reçu les explications concernant le point 3.1.2 pour une demande d'un crédit pour l'achat et l'installation de containers pour les écoles pour un montant de Fr. 100'000.-. Le groupe « Alliance de gauche » accepte, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de groupe, ce crédit tel que présenté.

M. Jonathan Despraz nous informe que le groupe « Equilibre » accepte à l'unanimité la demande de crédit pour l'achat et l'installation de containers pour les écoles ainsi que pour leurs aménagements, points 3.1.2 et 3.1.3. L'achat des containers, de bonne facture, a selon eux du sens, la location n'est pas intéressante du point de vue financier.

M. Vincent Grandgirard fait part que le groupe « Unis pour Cugy » soutient, à l'unanimité, l'achat de containers et leur équipement pour l'ouverture, en cas de besoin, de deux salles de classes supplémentaires. Ces investissements, plutôt modestes, nous permettront quoiqu'il adienne de disposer de suffisamment de place pour accueillir les élèves de Cugy durant les prochaines années.

Mme Géraldine Cantin nous informe que pour le point 3.1.2. relatif à la demande de crédit pour l'achat et l'installation de containers, le groupe « Unité communale » considère qu'il est plus pertinent de procéder à l'achat plutôt qu'à la location compte tenu du coût de cette dernière. Concernant la demande de crédit pour l'aménagement de deux salles de classes, ce crédit est étroitement lié au point précédent dans la mesure où l'aménagement de ces salles serait nécessaire. Par conséquent, le groupe « Unité communale » recommande d'accepter ces deux points.

M. le Président Olivier Vonlanthen remercie les intervenants. Les groupes ayant fait leur rapport il demande s'il y a des questions ou remarques de la part des conseillers généraux sur ce point. Ceci n'étant pas le cas, il demande aux membres qui approuvent la demande d'un crédit pour l'achat et l'installation de containers pour les écoles de Fr. 100'000.-, financé par les liquidités communales, de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.3. Demande d'un crédit pour l'aménagement de 2 salles de classes

M. le Président Olivier Vonlanthen : l'achat des containers destinés à accueillir des classes ayant été validé, il reste cependant à les équiper, c'est pourquoi, chacune et chacun ayant pu prendre connaissance, dans le message, de la demande de crédit relative à l'aménagement de ces deux classes dans les containers ; il donne la parole à M. le conseiller communal Mathieu Cantin pour la présentation de cette demande de crédit.

M. Mathieu Cantin relève que, dans la continuité de l'objet précédent, le crédit suivant est proposé afin de pouvoir équiper les éventuelles futures salles de classes. Il permettra d'acquérir le mobilier, le matériel et l'informatique nécessaires au bon déroulement des cours. A noter que dans les documents envoyés pour les séances de préparation, une petite

DATE : 17 décembre 2025

erreur s'était glissée dans le corps du texte. Il ne s'agit pas d'un crédit d'étude mais bien d'un crédit d'achat ; le texte est corrigé dans la présentation de ce soir.

M. le Président Olivier Vonlanthen remercie M. Cantin pour cette précision. La commission financière ayant déjà fait son rapport au point précédent, il demande s'il y a des représentants des groupes qui souhaitent prendre la parole pour ce point.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche », lors de sa séance a étudié, analysé et reçu les explications concernant ce point 3.1.3 pour une demande d'un crédit pour l'aménagement de 2 salles de classes d'un montant de Fr. 60'000.-. Le groupe « Alliance de gauche » accepte, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de groupe, ce crédit tel que présenté.

M. le Président Olivier Vonlanthen demande s'il y a d'autres groupes ou conseillères, conseillers généraux qui souhaitent prendre la parole. Ceci n'étant pas le cas, il demande donc aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 60'000.-, financé par les liquidités de la commune, pour l'aménagement de deux salles de classes de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.4. Demande d'un crédit pour l'installation d'un système d'arrosage automatique pour les terrains de sport

M. le Président Olivier Vonlanthen relève que nous arrivons à la dernière demande de crédit de cette séance. Comme indiqué dans le message, le Conseil Communal propose l'installation d'un système d'arrosage automatique pour les terrains de sport.

Pour ce projet, le FC Cugy-Montet participerait à une hauteur de Fr. 16'400.- sur un investissement total de Fr. 82'000.-. Le club se chargerait également de déposer une demande de subvention auprès de la Loterie Romande. Celle-ci n'est toutefois pas garantie, la demande n'ayant pas encore été formellement déposée et son montant est estimé à Fr. 24'000.-. Il cède la parole au responsable des infrastructures, M. Jean-Denis Borgognon.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général pour l'installation d'un système d'arrosage automatique pour le terrain de foot principal et celui d'entraînement de Cugy. Cet investissement permettra des économies au niveau de l'entretien des terrains par nos employés communaux.

Face aux effets du changement climatique et aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, l'entretien du terrain de foot de Cugy devient un véritable défi. Afin de préserver la qualité des surfaces de jeu tout en garantissant une gestion efficace des ressources en eau, l'installation d'un système d'arrosage automatique s'impose comme une solution durable et stratégique.

En plus de procurer une irrigation maîtrisée et régulière, ce système permettrait d'alléger la charge de travail du personnel communal et d'optimiser les coûts à long terme. Les heures pour la mise en place du dispositif d'arrosage actuel, qui se concentre essentiellement sur le terrain principal, présente une fourchette annuelle de 100 à 150 heures pour un montant de Fr. 5'000.- à Fr. 7'500.-. Ces frais seraient supprimés avec un arrosage automatique et engendreraient des économies.

Aussi, la situation du terrain à proximité immédiate des habitations pose un problème de nuisance sonore avec l'arroseur externe actuellement utilisé. Des plaintes ont été adressées

DATE : 17 décembre 2025

au Conseil Communal par les riverains. L'arrosage actuel ne peut donc fonctionner que pendant la journée, supprimant ainsi les plages horaires les plus favorables à l'arrosage, tels que le soir ou en début de matinée, en sachant que l'arrosage en pleine journée est néfaste pour le gazon, car les gouttelettes qui se posent à la surface font office de loupe et brûlent le gazon. L'installation d'un système d'arrosage intégré sur un terrain de football présente plusieurs avantages, tant pour l'entretien que pour la gestion des ressources. Avoir un arrosage constant densifie le gazon, étouffant les mauvaises herbes et le préservant des maladies. Les traitements et le réensemencement seront diminués, ajoutant des économies supplémentaires. L'investissement à la charge de la commune est de Fr. 41'600.- financé par les liquidités de la commune. Montant de l'investissement Fr. 82'000.-, subvention de la Loro, sous réserve comme il a été dit Fr. 24'000.-, participation du FC de Cugy-Montet Fr. 16'400.-.

M. le Président Olivier Vonlanthen le remercie et avant de donner la parole aux rapporteurs des groupes, il donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Mme Emilie Saugy relève que le message transmis ne leur a pas donné beaucoup d'indications sur le gain financier qu'une telle installation représente pour le compte de résultats annuel de la commune.

Après discussion, le Conseil Communal a pu leur donner plus de précisions et elle le remercie. Cependant, les chiffres articulés montrent un gain très limité en comparaison de l'investissement présenté et ne permet pas de le rendre rentable avant 10/15 ans.

De plus, la répartition des coûts entre la commune et le club de foot n'a pas été justifié par des éléments factuels et n'est pas équitable de leur point de vue.

Au vu des priorités à donner aux futurs investissements communaux et considérant les points mentionnés ci-dessus, la commission financière donne, à l'unanimité, un préavis défavorable et propose au Conseil Général de refuser la demande de crédit pour l'installation d'un système d'arrosage des terrains de sport.

Pour conclure son rapport, sur la base de son analyse, des documents fournis et des différents préavis annoncés pour les points 3.1.1 à 3.1.4 du tractanda, la commission financière peut déclarer que la capacité d'investissement de la commune correspond au budget proposé et que ce dernier est supportable par notre commune. Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration et la qualité des réponses et explications obtenues.

M. le Président Olivier Vonlanthen remercie la commission financière pour ce rapport et donne la parole aux rapporteurs des groupes.

Mme Nicole Schorro nous informe que le groupe « Alliance de gauche » a pris connaissance de la demande d'un crédit pour un système d'arrosage automatique des terrains de sport. Il tient à souligner que la décision de changer ce système en faisant référence aux riverains des terrains gênés par le bruit des jets pendant la nuit, peut prêter à sourire, surtout lorsque l'on considère le nombre d'avions militaires qui volent régulièrement au-dessus de notre région. Cela dit, il comprend que ce n'est pas la seule raison et heureusement. Etant donné que ce nouveau système allégera la charge de travail des employés communaux, qui pourront ainsi effectivement se consacrer à d'autres tâches, et s'agissant d'une dépense pour le sport, le groupe « Alliance de gauche » décide, à l'unanimité d'accepter ce crédit.

M. Olivier Joye nous informe que le groupe « Équilibre », lors de sa séance de préparation et sur les arguments évoqués par le Conseil Communal, a approuvé à la majorité des membres présents cet investissement.

M. Laurent Overney nous informe que lors de sa séance du 10 décembre dernier le groupe « Unis pour Cugy » a étudié avec la plus grande attention cette demande de crédit

DATE : 17 décembre 2025

d'investissement déposée depuis plusieurs années par le FC Cugy auprès du Conseil Communal.

Lors de la construction des terrains de sport les autorités et le comité du FC d'alors avaient eu la lucidité d'installer une amenée d'eau depuis le réservoir communal afin de pouvoir utiliser l'eau de source gratuite pour arroser le gazon. Cette possibilité est toujours d'actualité aujourd'hui mais présente divers inconvénients. La mise en œuvre du canon d'arrosage externe mobile avec une pression naturelle d'environ 4 bars oblige nos employés communaux à procéder en trois étapes pour couvrir toute la largeur du terrain. Chaque cycle dure environ 5 heures et demande à chaque fois l'engagement d'un véhicule sur la pelouse afin de dérouler le tuyau du canon. En comptant le déplacement du canon lui-même et des tuyaux nourrices c'est environ 30 minutes de travail nécessaires à chaque ronde sans compter un minimum de surveillance ce qui induit moult déplacements depuis d'autres lieux de travail. Si l'on prend en compte un arrosage total du seul terrain de jeux principal c'est donc plus de quinze heures d'arrosage nécessaires tout ceci pour un apport en définitive assez négligeable d'environ 6 litres par m² mesuré par pluviomètre avec le canon actuel alors que pour un arrosage efficace l'on compte au minimum 20 litres par m². Et en dépit de tous ces efforts nous n'avons pas pris en compte le terrain d'entraînement lui aussi demandeur d'eau en conditions sèches.

La proximité immédiate des habitations entraîne des nuisances sonores avec le système externe utilisé actuellement. Il ne peut être mis en œuvre que durant la journée en excluant les plages les plus favorables à l'arrosage que sont le soir ou le début de journée. Le système projeté équipé de vingt buses d'arrosage utilisables simultanément permettra de remédier à ces problèmes en donnant la possibilité d'irriguer nos terrains de sport efficacement. En effet la programmation des plages horaires précises, ajustées selon les besoins réels des terrains assurera une croissance continue du gazon, permettra la prévention des maladies souvent provoquées par stress hydrique et optimisera l'efficacité des éventuels engrais utilisés.

Il est indéniable que cet investissement permettra d'alléger la charge de travail du personnel communal et d'optimiser les coûts d'entretien sur le long terme. Nous pouvons aussi souligner l'aspect visuel et pratique de l'installation d'un tel arrosage complètement enterré. Plus de tuyaux d'alimentation ni de canon qui traînent dans les quatre coins du complexe sportif et qu'il faut déplacer lors de chaque passage de tondeuse puis ranger et remiser pour la saison hivernale. Là aussi nombre d'heures de travail et de transport économisées sans compter la place de stockage. Il souhaite encore attirer l'attention sur le fait que le canon actuel ne sera plus utilisé, qu'au vu de son bon état, il pourra sans problème être mis sur le marché et que cela diminuera en conséquence le montant investi. Le groupe « Unis pour Cugy » pense qu'il est raisonnable d'affirmer que cet investissement deviendra rentable financièrement à moyen terme en libérant d'une tâche chronophage notre personnel édilitaire. Cugy dispose de magnifiques installations sportives, fonctionnelles et spacieuses, nous avons ce soir la possibilité d'y apporter une touche de modernité et de rationalité d'entretien qui bénéficieront à toute la communauté et pas seulement au FC. L'investissement demandé leur paraît somme toute modeste au vu des avantages apportés et des heures de travail épargnées. Le FC s'engage fortement et fait une demande mûrement réfléchie. Le groupe « Unis pour Cugy » demande d'approuver cet investissement de Fr. 41'600.- et de faire confiance au Conseil Communal.

Mme Mélissa Bersier relève que le groupe « Unité communale » salue l'initiative de la commune visant à améliorer les infrastructures sportives. Toutefois, le groupe considère que le crédit d'investissement pour l'arrosage automatique n'est pas prioritaire actuellement en raison des futurs projets importants prévus sur la commune. D'autre part, certains objets acceptés par le Conseil Général lors de cette législature ont dû être biffés pour des raisons budgétaires. N'oublions donc pas ces projets avant d'arriver avec de nouvelles demandes. Le groupe « Unité communale » comprend bien l'intérêt à long terme mais il estime que le

DATE : 17 décembre 2025

moment n'est pas opportun et que la répartition des coûts pourrait être également revue. Le groupe « Unité communale » refuse ce crédit pour le point 3.1.4 à la majorité des personnes présentes lors de leur séance de préparation.

M. le Président Olivier Vonlanthen ouvre les questions aux membres du Conseil Général.

M. Manuel Pires précise qu'il déclare ses liens d'intérêts avec ce point 3.1.4. En effet il est membre du comité du foot depuis plus de 15 ans et responsable des infrastructures. Ses liens d'intérêts sont sans lien d'ordre financier, cela implique qu'il n'a pas besoin de se récuser.

M. le Président Olivier Vonlanthen demande s'il y a d'autres questions ou remarques de la part des conseillers généraux. Ceci n'étant pas le cas, il demande donc aux membres qui approuvent la demande d'un crédit pour l'installation d'un système d'arrosage automatique pour les terrains de sport à hauteur de Fr. 82'000.- moins la participation du FC et éventuellement la subvention de la LORO soit un total à charge de la commune estimé à Fr. 41'600.- de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 14 Avis contraire : 13 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

3.2. Budget du compte de résultat

M. le Président Olivier Vonlanthen relève que chacune et chacun a pu prendre connaissance du budget du compte de résultat de notre commune pour l'année prochaine et a pu voir qu'il varie très peu par rapport à celui qui nous a été présenté l'année dernière au niveau du total. Bien que le message soit très complet il cède la parole à notre argentier communal M. le conseiller communal Alex Glardon pour présenter ce budget.

M. Alex Glardon présente le budget du compte de résultats 2026 dont les aspects légaux sont repris à l'art. 7 LFCo. Un budget doit être élaboré en respectant les 3 règles de base qui sont définies à l'art. 20 de la Loi sur les finances communales :

1. Le budget du compte de résultats doit être équilibré.
2. Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.
3. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

L'exigence de l'équilibre n'est pas respectée puisque le budget présenté est déficitaire. Notre situation financière nous permet toutefois d'absorber le découvert avec notre capital propre. Nous sommes donc conformes à la législation en vigueur.

Concernant le 2^{ème} critère lié à la fixation du taux d'impôt, à l'heure où nombre de communes n'en sont déjà plus à envisager une augmentation d'impôts mais à demander une augmentation pour le prochain exercice, nous estimons de notre côté que notre taux actuel fixé à 85% du coefficient cantonal est toujours suffisant. L'avenir s'annonce toutefois compliqué puisque l'augmentation des charges liées aura un impact certain sur nos finances communales : EMS, nouvelle station d'épuration, CO, le report des charges du Canton. Ceci sans compter l'impact certain qu'auront potentiellement nos prochains investissements propres qui seront inscrits à notre patrimoine administratif. L'écriture comptable de Fr. 248'320.- liée à la réévaluation du PA suite à l'introduction de MCH2 sera également bientôt de l'histoire ancienne. Les dépenses nécessitant un commentaire sont détaillées dans le message.

DATE : 17 décembre 2025

Le principe budgétaire, si l'équilibre n'est pas respecté, veut qu'en cas d'excédent de charges, le résultat diminue le capital si la commune détient une fortune ou alors, augmente le découvert si la commune est déjà dans le rouge. A noter que ce découvert au bilan doit être amorti sur un maximum de 5 ans. Dans cette situation, il n'y a plus de marge de manœuvre sur la fixation du taux d'impôts, ce dernier devant être légalement adapté pour revenir dans les chiffres noirs.

Concernant les points clés de notre budget du compte de résultats 2026, l'élaboration des budgets ne devient pas plus facile au fil des années, bien au contraire. Le budget 2026 ne fait pas exception à la règle puisque le Conseil Communal y a déjà exclusivement consacré une première demi-journée en octobre dernier. Il a fait ensuite l'objet de plusieurs lectures avant sa validation définitive au sein du Conseil Communal. Ces efforts portent sur plus de la moitié du budget sur lequel nous devons porter notre attention, soit sur nos charges propres. A cet égard, il remercie tous ses collègues du Conseil Communal pour leur grand engagement dans l'établissement de ce budget.

En cette fin de législature, le Conseil Communal propose d'adapter de manière générale tous les traitements des divers organes de la commune, élus et autres membres de commissions. En effet, la dernière adaptation remonte à 2016 et il nous apparaît normal d'adapter ces montants qui nous situent encore en dessous des moyennes constatées dans d'autres communes. Nous estimons également qu'une adaptation de ce type ne peut intervenir qu'en fin de législature dans le but de ne pas confier cette responsabilité aux futurs nouveaux élus.

Le total des charges budgétisées pour 2026 se monte à Fr. 8'562'834.- soit une augmentation de Fr. 394'035.- en comparaison avec 2025. Le résultat final laisse apparaître un déficit de Fr. 475'880, soit, pur hasard, à quelques centaines de francs par rapport au budget 2025. Plusieurs domaines de charges sont des reports automatiques d'augmentations qui nous ont été signifiées par nos prestataires et autres fournisseurs et sur lesquelles nous n'avons que peu de prise. Ceci concerne aussi bien les charges liées que celles non liées. Malgré ces augmentations, nous arrivons tout de même à rester dans un déficit comparable au dernier budget, preuve s'il en est de la rigueur avec laquelle nous travaillons les budgets.

La répartition des charges non liées, soit propres à notre commune et les charges liées aux tâches cantonales et régionales se monte à 46.12 % du total des charges, soit en légère diminution par rapport à l'exercice dernier, ceci en faveur de la commune. Il ne s'agit toutefois que d'un répit dans l'attente des futures charges dont je viens de parler. Enfin, les taux de couvertures des taxes causales respectent les exigences légales pour les domaines auto-financés.

Le chapitre très important au niveau des recettes, les impôts. Nous avons une certaine latitude pour déterminer l'estimation de nos recettes fiscales dans la mesure où de nombreux paramètres entrent dans l'analyse. Naturellement, nous pouvons simplement nous reposer sur la statistique fiscale cantonale, sans aucune réflexion supplémentaire relative à notre propre situation. Ce n'est pas notre manière de faire et même si cette statistique fournie par le Canton demeure un élément important avec lequel nous travaillons, nous préférons toutefois la mettre en parallèle avec les moyennes que nous réalisons sur les 5 dernières années, ceci aussi bien pour l'évolution du nombre de contribuables que l'évolution de la masse fiscale. Ces estimations, déjà assez complexes pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques deviennent encore plus aléatoires pour les impôts exceptionnels que sont les gains immobiliers, les mutations, successions et donations et les prestations en capital. De même, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales peut également fortement varier d'une année à l'autre en fonction d'éléments extérieurs même si cela représente au final une part mineure de la totalité de nos entrées fiscales. Cela reste donc des estimations mais qui peuvent avoir un impact très important sur le résultat final du budget. A titre d'illustration, si nous avons pris comme unique base la statistique cantonale,

DATE : 17 décembre 2025

plus optimiste que nos prévisions internes, le résultat final du budget 2026 prévoirait un déficit de Fr. 234'000.- au lieu des Fr. 475'000.- présentés ce soir.

Pour terminer, il reste volontiers à l'écoute des questions et profite pour remercier Mme Sylvia Bersier, notre estimée boursière communale pour sa très précieuse collaboration dans l'élaboration de ce budget ainsi que ses collègues du Conseil Communal pour leur grand soutien.

M. le Président Olivier Vonlanthen remercie M. Glardon pour ces explications claires et complètes. Avant de permettre aux groupes et au Conseil Général de s'exprimer, il donne la parole à Mme Emilie Saugy pour le rapport de la commission financière sur ce budget du compte de résultat.

Mme Emilie Saugy rappelle, en préambule, la mission de la commission financière concernant le budget du compte de résultat : Selon l'article 71, alinéa 2 de la loi sur les finances communales (LFCo), la commission financière doit examiner le budget et donner un préavis sous l'angle financier au Conseil Général.

Conformément au mandat que leur a donné le Conseil Général de notre commune, la commission financière a examiné le budget du compte de résultat pour l'année 2026 les 19 et 24 novembre dernier.

Le message du Conseil Communal est complet et donne des explications précises quant aux différentes positions comptables au niveau des charges et des produits.

La commission financière, afin d'éviter une multitude de redondances, ne détaillera pas dans son rapport une analyse systématique des différents postes car les informations orales ou écrites reçues ont répondu à ses attentes.

Suite à son analyse du budget du compte de résultat, il ressort notamment :

- Une augmentation des charges liées représentant 46.12% du budget total de notre commune, soit 1% de plus qu'en 2025.
- L'estimation des recettes fiscales est cohérente et se rapproche de la réalité.
- Un excédent de charge à hauteur de Fr. 475'880.90 provenant en grande partie des charges dans le domaine du social, de la santé et de l'éducation. Ce déficit représente 5.55% des charges du budget 2026 et 4.87% de la fortune au 31.12.2024.

Après déduction des charges liées, intérêts et amortissements, il reste uniquement 46.19% du budget à disposition pour toutes les charges communales y compris la masse salariale. Elle salue la gestion très stricte des dépenses prévues par le Conseil Communal afin de garantir un bon fonctionnement à notre commune avec une marge de manœuvre si faible.

Sur la base de son analyse, la commission financière peut déclarer que ce budget du compte de résultat est cohérent et correct. La commission financière donne un préavis favorable à l'unanimité et propose au Conseil Général d'approuver le budget du compte de résultat 2026 sans restriction, tel que présenté.

M. le Président remercie Mme Saugy ainsi que la commission financière pour son rapport. Avant de passer la parole aux groupes, il nous informe que le groupe « Alliance de gauche » a déposé un amendement par écrit, donc il laisse au rapporteur en faire la lecture et on y reviendra après.

M. Manuel Pires : amendement concernant le compte 7301.4240 taxes d'utilisation ordures ménagères.

L'année 2026 s'annonce comme une nouvelle étape pour notre collectivité, marquée par des ajustements tarifaires dans plusieurs domaines. Comme chaque année, les primes des caisses maladies connaîtront une hausse, impactant directement le budget des ménages. Au niveau communal, l'application des nouveaux règlements relatifs à l'eau potable et aux eaux

DATE : 17 décembre 2025

usées entraîneront également des adaptations tarifaires nécessaires pour garantir la qualité, les réserves et la pérennité de ces services essentiels. Ces augmentations de taxes peuvent monter jusqu'à 20% pour les eaux usées.

Concernant la gestion des déchets, le taux de couverture du chapitre 730 s'élève actuellement à 87,23%, reflétant une gestion rigoureuse et transparente de ce poste. Dans ce contexte, le Conseil Communal propose pourtant néanmoins une adaptation de la taxe d'utilisation pour les ordures ménagères passant de Fr. 42.- à Fr. 52.- par habitant, soit plus de 24% d'augmentation.

Conscient de l'impact de ces ajustements sur le budget des ménages et des familles de la commune de Cugy et soucieux de préserver le pouvoir d'achat de chacun, lors de sa séance, le groupe « Alliance de gauche » a souhaité, à l'unanimité des membres présents, proposer un amendement visant à maintenir la taxe actuelle à son niveau minimum, soit Fr. 42.- par habitant. Cette décision s'inscrit dans une volonté commune de soutenir les familles de notre commune et d'accompagner au mieux cette période mouvementée.

M. le Président Olivier Vonlanthen le remercie et donne la parole aux rapporteurs des groupes et aux conseillers généraux.

Mme Jeanne Decorges Currat nous informe que le groupe « Equilibre » a examiné avec attention le budget du compte de résultat 2026 et remercie le Conseil Communal et Mme Sylvia Bersier pour la précision des informations fournies ainsi que pour l'excellent travail. Le résultat final du budget 2026 prévoit un excédent de charges de Fr. 475'880.-, soit des chiffres dans la même lignée que ceux de 2025. Ils ont noté la décision d'adapter les rémunérations des élus communaux pour la prochaine législature afin de se rapprocher de ce qui se pratique dans les communes environnantes. Comme on le constate chaque année, les charges liées et spécialement dans les domaines santé, social, ne cessent d'augmenter, ce qui a évidemment pour effet de restreindre la marge de manœuvre de la commune. Notre commune ne fait pas exception à la règle et doit, comme les autres, être confrontée à de nombreux défis. Parvenir à garder le cap et à maîtriser nos finances communales est un exercice fastidieux. Le groupe « Equilibre » reconnaît le travail de priorisation des dépenses qui a été effectué et a validé, à l'unanimité des personnes présentes lors de la séance de préparation du 9 décembre, le budget du compte de résultat 2026.

M. Laurent Overney nous informe que le groupe « Unis pour Cugy », lors de sa séance préparatoire du 10 décembre, a examiné avec grande attention le budget du compte de résultat de notre commune pour 2026. Il tient avant tout à remercier le Conseil Communal en particulier M. Alex Glardon ainsi que l'administration pour la qualité des documents fournis ainsi que les explications données dans le message.

La lecture de la presse de ces derniers jours nous confirme que l'équilibre financier des budgets communaux devient de plus en plus un sujet épineux et source de problèmes.

Plusieurs communes et non des moindres ont d'ores et déjà goûté au sujet tabou et délicat de l'augmentation du coefficient fiscal. La lente et inexorable augmentation des charges liées rogne chaque année une partie de l'autonomie communale.

Les débats du groupe ont porté sur la rémunération des élus communaux, certaines voix du groupe auraient préféré une plus grande adaptation pour le Conseil Communal ainsi que le statu quo au niveau du Conseil Général. Ils ont constaté avec satisfaction que notre salle polyvalente avait un succès croissant et que les locations augmentaient.

Au poste des déchets il a été relevé des frais annuels pour l'introduction de la nouvelle plateforme « Gestinergie » ainsi qu'une augmentation de Fr. 5.- par habitant de notre participation à RG Récupération SA.

DATE : 17 décembre 2025

L'estimation des recettes fiscales est basée sur la statistique cantonale calculée sur une moyenne sur les 5 dernières années ainsi que sur une augmentation du nombre de contribuables de 1,74 %. Il a été fait de même pour les personnes morales. Finalement en gardant le coefficient actuel de 85% du taux cantonal ce budget affiche un excédent de charges de Fr. 475'880.- ce qui nous renvoie presque au franc prêt aux chiffres du budget 2025.

Le groupe « Unis pour Cugy » remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour la rigueur et le suivi strict des comptes communaux tout au long de l'année et approuve à l'unanimité ce budget du compte de résultat 2026

M. Fabrice Bersier nous informe que le groupe « Unité communale », lors de la séance de préparation du 12 décembre, a effectivement étudié le dossier du budget du compte de résultat 2026 et tient à remercier l'administration ainsi que le Conseil Communal pour son élaboration et c'est à l'unanimité des membres présents lors de cette séance qu'il soutient et approuve ce budget du compte de résultat 2026.

M. le Président Olivier Vonlanthen : comme dit en préambule, nous avons un amendement ; c'est une première en 14 ans de Conseil Général à Cugy d'avoir un amendement et en plus sur le budget du compte de résultat ! En tant que président, il aura bientôt exploré toutes les variantes possibles... et enrichi sa collection de cheveux gris. Le Conseil Général ne l'a pas épargné durant cette année de présidence, mais malgré tous ses cheveux gris, il en aura toujours contrairement à certains membres de l'exécutif, dont il commence à comprendre la calvitie !

Après 2 journées intenses en recherche, lecture de règlement, d'échanges de mails et de téléphones aux différents services des communes, de la Préfecture, du bureau communal et de l'initiant, il doit annoncer au groupe « Alliance de gauche » que son amendement n'aura aucun impact sur le budget même s'il est accepté.

Explication : selon le règlement des déchets de notre commune à l'article 20 qui traite des taxes de base à l'alinéa 2 il est mis : *« La taxe de base annuelle y est fixée au maximum à Fr. 100.- francs par personnes adultes dès le début de l'année des 18 ans »*

Quand le législatif a accepté le règlement des déchets, il a délégué la compétence de fixer cette taxe à l'exécutif. Pour conclure, ce n'est pas du ressort du législatif de discuter de ce montant du moment que ça ne dépasse pas les Fr. 100.- et que le taux de couverture du poste ne dépasse pas les 100%.

Renseignement pris auprès du service des communes et de la Préfecture, il cite la partie du mail reçu ce jour même par Mme Jauquier du Service des communes concernant ce point : *« Le montant de la taxe n'est alors pas de la compétence du Conseil Général mais du Conseil Communal (via le règlement d'exécution sur les déchets). Si des membres du Conseil Général souhaitent modifier le montant de la taxe, ils **ne peuvent pas le faire par le biais du budget, mais peuvent demander une modification de l'article 20 relatif à la gestion des déchets.** Cela se fait par le dépôt d'une proposition (au sens de l'art. 17 al. 1 LCo par renvoi de l'art. 51bis LCo). Le Conseil Communal aura ensuite 1 an pour soumettre une proposition de modification dudit règlement au vote du Conseil Général »*

Pour information, cette augmentation de la taxe telle que proposée par l'exécutif communal est de Fr. 10.- par an et par habitant de plus de 18 ans ce qui représente un montant de Fr. 16'620.- pour notre budget. Malgré tout, si le groupe « Alliance de gauche » souhaite maintenir cet amendement, le bureau pourra se réunir pour décider de la recevabilité ou non de l'amendement. Si le bureau accepte cet amendement nous pouvons le passer selon la procédure mais il faut savoir qu'il n'aura aucune portée financière étant donné que le Conseil Communal est souverain dans cette décision. Si le bureau décide qu'il est irrecevable, à ce

DATE : 17 décembre 2025

moment-là nous n'entrons pas en discussion et passons directement au vote du budget du compte de fonctionnement tel que présenté.

Suite aux renseignements donnés et avant de continuer la procédure, il demande au groupe « Alliance de gauche » s'il maintient son amendement ?

M. Manuel Pires demande si le groupe peut avoir une petite interruption de séance pour en discuter.

M. le Président propose de faire une interruption de séance de cinq minutes. Il est 21h25, donc on se retrouve à 21h30.

La séance reprend et M. le Président donne la parole au groupe « Alliance de gauche » par rapport à cet amendement.

M. Manuel Pires relève qu'après les explications reçues et voulant clore ce débat, le groupe « Alliance de gauche » retire son amendement.

M. le Président Olivier Vonlanthen le remercie et le Conseil Général prend acte que le groupe « Alliance de gauche » retire cet amendement. Après ce retrait, Il donne la parole aux membres du Conseil Général sur le budget du compte de résultat et demande s'il y a des questions ?

M. Manuel Pires nous donne le rapport du groupe « Alliance de gauche » concernant le compte de résultat. Lors de sa réunion le 13 décembre dernier le groupe « Alliance de gauche » a examiné attentivement le budget du compte de résultat 2026. Il remercie le Conseil Communal pour les informations et précisions reçues et il remercie Mme Sylvia Bersier, notre dévouée comptable pour son travail d'excellente qualité. Il constate que les charges liées repartent malheureusement à nouveau à la hausse après une accalmie prévue en 2025. Ces charges liées se monteront à 46.12% du total des charges du budget. Le groupe « Alliance de gauche » salue la rigueur avec laquelle le Conseil Communal a géré l'élaboration de ce budget du compte de résultat et approuve ce budget tel que présenté ce soir.

M. le Président Olivier Vonlanthen demande si d'autres personnes souhaitent prendre la parole. Ceci n'étant pas le cas, il demande à celles et ceux qui acceptent le budget du compte de résultat 2026 tel que présenté de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget du compte de résultat 2026 est accepté à l'unanimité.

4. INFORMATIONS COMMUNALES

La parole est donnée au Conseil Communal pour différentes informations communales.

Mme Susanne Zeller Bersier : suite au dernier Conseil Général et à l'acceptation du règlement de police, elle nous informe qu'en accord avec le bureau du Conseil Général, une commission pour le règlement de stationnement devrait être nommée lors du début de la prochaine législature.

M. Guido Flammer nous donne plusieurs informations :

DATE : 17 décembre 2025

- Le feu du passage à piétons a fait couler beaucoup d'encre, mais cette fois il est vraiment définitivement équipé du dispositif pour les malvoyants et il fonctionne, vérifié par plusieurs personnes. Le câble qui apparaissait sur le trottoir en direction du restaurant de la gare datait d'une ancienne alimentation, plus en service depuis longtemps, il va être enlevé et la fente refermée.
- Les travaux du remplacement du pont de la Petite-Glâne sont prévus à partir du 10 février 2026. Les travaux devraient s'étendre sur deux mois.
- Les travaux du trottoir du Sécheron-Frossailles ont bien avancé sans difficulté. Le chantier reprendra à mi-janvier selon la météo et le goudronnage de la route est prévu aussi selon la météo, mais en principe au début du printemps, dès que les températures sont favorables.
- Pour la suite des projets, l'arrêt de bus au bas de la Léchère a reçu un accord de principe favorable par les riverains, donc nous allons lancer le chiffrage du projet ainsi que la demande de construction préalable. Cette façon de faire nous permet d'arriver à un coût clair pour la demande d'un crédit.
- Le projet des 30 km/h dans différentes zones doit être relu suite à l'enquête préalable. Toutefois nous ne sommes pas encore prêts pour chiffrer une variante plus simple.
- Les études du centre de Vesin entre les deux giratoires ainsi que les études de la place de la gare suivent leur cours.

M. Jean-Denis Borgognon répond à l'intervention en date du 11 décembre 2024 de M. Jacques Monnard, conseiller général, au sujet de la mise à disposition d'un défibrillateur sur la commune de Vesin. Comme vous avez pu le constater, un montant a été mis dans le budget 2026 et ce défibrillateur sera mis en place durant le printemps 2026. Le lieu n'est encore pas défini mais devrait se situer aux abords de l'école, en espérant avoir répondu à sa demande.

M. Bernard Grandgirard nous donne différentes informations :

- Hôtel de l'Ange : concernant le vote du référendum, une information qui a parue dans la presse, le Conseil Communal a pris acte de la volonté populaire exprimée au travers du vote. Le résultat est sans équivoque et ne correspond pas à la décision prise par le Conseil Général lors de sa séance du 25 juin. La signification du «non» est probablement multiple et difficile à déterminer. Le Conseil Communal est d'avis que ce dossier doit être mis de côté jusqu'au renouvellement des autorités communales en mars prochain. Celles-ci devront reprendre ce travail, en définir les contours, prendre les dispositions nécessaires, établir un nouveau cahier des charges, faire voter un budget, éventuellement nommer une commission, ou choisir de se séparer de ce bâtiment. En l'état, aucune action ne sera entreprise dans l'intervalle faute de budget, d'autorisation ou de légitimité.
- Il nous rappelle que les deux prochaines séances du Conseil Général sont agendées au **22 avril 2026**, pour celle dédiée aux comptes, et le **6 mai 2026** pour la séance de constitution de la législature 2026-2031.
- Concernant la liste des délais, la proposition du 13 mars 2024 qui concernait la parcelle 170 ne devrait plus figurer sur cette liste. En effet, la présentation d'un crédit d'étude révisée lors du Conseil Général du 18 septembre 2024 et la nomination d'une commission de bâtisse ont formellement répondu à cette demande.
- Concernant la mise à l'enquête de deux nouveaux box de tir MTTC au stand de tir des Avanturies, pour information, la commune a fait opposition et également quelques citoyens de notre commune. La procédure est bien sûr à suivre et il profite de remercier M. Laurent Overney pour son intervention lors du dernier Conseil Général et d'avoir ainsi tiré la sonnette d'alarme.
- Rappel sur les élections communales pour la prochaine législature : le dépôt des listes électorales est prévu au lundi 26 janvier 2026 à 12 heures. Le scrutin du premier tour

DATE : 17 décembre 2025

aura lieu le dimanche 8 mars. Le scrutin du deuxième tour aura lieu le dimanche 29 mars. L'assermentation devrait avoir probablement lieu le samedi 25 avril 2026. L'entrée en fonction se passe dès l'assermentation. Il attend des personnes qui se sont vivement exprimées, avec des avis parfois différents des autorités en place, qu'elles s'engagent lors des prochaines élections afin d'offrir cette alternative et vision différente de l'avenir de notre commune. C'est pour lui une question de cohérence dans l'action et la prise de position. Sans quoi ces interventions n'auraient comme seule conséquence de fragiliser les autorités communales, de ralentir les projets sans autre vraie alternative, et de finalement saper la motivation des personnes qui se sont engagées jusqu'à ce jour, tant au Conseil Général qu'au Conseil Communal. Offrez ce choix à notre population par votre engagement en faveur de la cause publique.

Pour terminer, avec un peu d'avance, de remercier l'assemblée pour son travail avec cette année chargée. La législature touche à sa fin et malgré les difficultés, notre commune se porte bien. Elle est reconnue pour son dynamisme, c'est un endroit recherché avec des services performants où il fait bon vivre. Nous nous efforçons de répondre aux besoins, aux demandes diverses et variées de nos citoyennes et citoyens. Un grand merci à toutes les collaboratrices et les collaborateurs et également à ses collègues du Conseil Communal pour leur engagement sans fin. De la part du Conseil Communal et de l'administration, heureuses fêtes de fin d'année et avec un peu d'avance nos meilleurs vœux pour 2026.

M. le Président Olivier Vonlanthen remercie le Conseil Communal pour toutes ces informations.

5. DIVERS

M. le Président Olivier Vonlanthen nous informe que comme présenté lors du Conseil Général du 8 octobre dernier, il nous confirme la sortie de législature le 1^{er} mai. Suite au conseil du 8 octobre il a eu la proposition de certains membres d'organiser la balade en char à fondue pour le repas du soir. Après discussion lors du dernier bureau cette idée a été retenue.

Le programme se déroulera comme suit :

- 13h15 rdv grande salle
- 13h30 départ vignoble de Payerne
- 14h15-30 visite de la tour Bertolo puis visite et dégustation au Château de Montagny
- 17h départ de Aaran
- 18h15 rdv sur la place de la gare Cugy
- 18h30 départ des chars
- 20h arrivée de la balade et suite éventuellement au café de la gare.

Il attend encore une information de la commune de Payerne s'il y a quelque chose à payer ou non pour la dégustation. D'autre part, si certains/nes ne peuvent pas participer pour la visite de l'après-midi ils/elles peuvent nous rejoindre le soir pour le repas. Pour l'inscription chacune et chacun recevra un mail et un lien pour s'inscrire.

Ayant terminé ses points, il donne la parole aux membres du Conseil Général pour toute intervention supplémentaire.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » souhaite soumettre au Conseil Communal et au Conseil Général une série de propositions concrètes concernant l'utilisation immédiate puis l'avenir à moyen terme de l'hôtel de l'Ange. A la suite du référendum, certaines attentes de la population ont été émises, nous les avons entendues et nous pensons qu'il faut justement s'en faire le porte-voix.

Avant qu'une vision définitive soit arrêtée, il pense que ce patrimoine ne doit pas être laissé

DATE : 17 décembre 2025

inexploité et ils ont des propositions à faire relatives à l'exploitation et au fait de pouvoir faire vivre les lieux en attendant ce travail plus de fond. Il demande donc d'examiner les éléments suivants :

- La mise à disposition pour les sociétés locales : beaucoup de sociétés locales ont émis le souhait de pouvoir utiliser les locaux de l'hôtel de l'Ange, qui effectivement dispose de grandes salles. Il a compris que les locaux sont actuellement chauffés, donc il propose qu'il soit examiné d'ouvrir les salles existantes, en priorité aux sociétés du village. Cela permettrait peut-être de soulager la grande salle dont les activités sont parfois perturbées par aussi des locations événementielles. Une gestion d'un planning et un usage restreint de la cuisine permettraient peut-être un service à moindre frais.
- Il pense qu'il faudrait aussi examiner la valorisation de l'appartement. Il y a un appartement de 5,5 pièces qui est réputé en excellent état, plutôt que de le laisser vide, il suggère sa location en tant qu'appartement meublé ou via une plateforme de type Airbnb pour des durées mensuelles, cela pourrait générer un revenu locatif permettant de couvrir une partie des frais.
- Il pense aussi qu'on pourrait examiner la location des places de parc qui sont autour de l'hôtel de l'Ange. Il propose de proposer les places attenantes à l'auberge en location mensuelle nominative. Une solution simple, il suffit de mettre des plaques d'immatriculation des gens qui veulent louer ces places et ainsi on pourrait répondre à un besoin de stationnement tout en créant une recette supplémentaire pour la commune.
- De façon, un petit peu moins immédiate, on pourrait aussi examiner l'intérêt d'investisseurs privés pour leur présenter le site et examiner s'il y a un intérêt pour le marché sur la viabilité de ce type d'établissement.
- Et sur l'avenir à moyen terme, la création d'une commission spéciale, dès la mise en œuvre de la prochaine législature, lui semble effectivement un incontournable, afin de pouvoir sortir de cette impasse et construire un projet fédérateur. Le groupe « Unis pour Cugy » propose la constitution d'une commission spéciale sur l'avenir de l'Ange. Cela leur paraît évidemment tout à fait approprié, avec une mission qui sera évidemment d'examiner les propositions comme restaurant en priorité, mais en prenant en compte tout le travail qui a déjà été effectué. Mais pour eux, ce qui sera très important, c'est que la composition soit faite de membres, évidemment, du Conseil Général, mais aussi de citoyens.

Pour conclure, l'objectif du groupe « Unis pour Cugy » est simple, faire en sorte que l'hôtel de l'Ange ne soit pas une simple charge statique et reste comme un caillou dans notre chaussure, mais redevienne un atout dynamique pour Cugy. Il remercie d'avance le Conseil Communal de l'examen de ces propositions.

M. Jacques Monnard nous informe que le Groupe « Unis pour Cugy » souhaite que les archives électroniques des assemblées du Conseil Général, publiées sur le site internet de la commune, y soient mises de façon à ce que chaque citoyen puisse en prendre l'entière connaissance des objets discutés et débattus. Certes, les procès-verbaux très exhaustifs des assemblées sont déjà une source importante d'informations. En revanche, certains points font une référence explicite à des contenus qui n'apparaissent nulle part, puisque ceux-ci se trouvent encore en version provisoire, ou dans un état de consolidation non encore validé. Là, il peut s'agir de règlements, de planifications, de cadastres, etc. Or, ces annexes absentes font clairement défaut à la compréhension pour qui veut saisir la pleine situation des discussions rapportées dans les procès-verbaux !

Aussi, il demande que soient jointes, aux procès-verbaux électroniques postés sur le site, ces pièces indispensables à la clarté des débats qui y sont détaillés. Nous conviendrons tous que c'est actuellement une vraie entrave à leur accès que de devoir en faire la demande formelle à l'administration communale et ensuite de devoir s'y rendre sur place aux heures de bureau pour toucher lesdits documents dans leur version imprimée.

DATE : 17 décembre 2025

En conclusion, sur le fond, la question de leur disponibilité reste strictement identique mais de la sorte la forme s'en trouvera bien plus pratique avec un service instantané pour tout un chacun et, de surcroît, sans impact administratif autre que de les avoir juste mis en ligne sur le site.

Mme Tatiana Veth se permet de prendre la parole dans les divers pour exprimer le ressenti des membres du groupe « Unité communale » suite aux articles parus dans la presse après le vote sur l'hôtel de l'Ange. Son intention n'est pas du tout de revenir sur le résultat du vote, c'est le processus démocratique, la population s'est prononcée et nous acceptons ce résultat.

Par contre, ils regrettent les propos tenus dans la presse les jours qui ont suivi ce vote. Dire que le Conseil Général ne doit pas tout accepter sans creuser ni débattre, c'est sous-entendre que lorsqu'on n'est pas du même avis, c'est forcément qu'on n'a pas travaillé les dossiers ou pire, qu'on accepterait les yeux fermés tout ce qui nous est soumis sans réfléchir. Elle espère ne pas avoir besoin de préciser ici que ce n'est pas le cas. Toujours est-il que c'est là une image peu reluisante qui est donnée du Conseil Général dans la presse alors que l'on est dans une période où on recherche des personnes motivées et prêtes à s'engager pour la prochaine législature et élections communales de mars 2026.

Ne pas être tous du même avis est presque la raison d'être d'un Conseil Général. Au sein du Conseil Général, nous n'avons pas de devoir de collégialité, contrairement au Conseil Communal, ce qui implique de respecter l'avis exprimé par les autres, de l'entendre, mais aussi de respecter ses collègues.

Son intervention n'a pas pour but d'ouvrir un bureau, nous en avons déjà un qui est bien occupé, mais la législature n'est pas terminée et nous devons encore travailler plusieurs mois ensemble pour la commune. Le jeu politique ne doit pas nous faire oublier le respect qui doit prévaloir dans tous nos débats mais aussi dans notre prise de position vers l'extérieur.

M. Pierre-André Grandgirard déclare ses liens d'intérêt. Il est chef du groupe « Equilibre », membre du bureau, et s'exprime au nom de son groupe et aussi en son nom personnel.

Le groupe « Equilibre » prend acte avec grande déception du résultat du vote populaire communal concernant l'octroi d'un crédit de Fr. 6'500'000.- pour la rénovation de l'Hôtel-restaurant de l'Ange. Passée la tristesse liée à l'annonce de ce résultat négatif, la majorité du groupe dénonce les méthodes discutables des référendaires tant au point de vue de la récolte des signatures référendaires que de l'information aux citoyens précédant le scrutin. Son groupe, convaincu que le projet validé par 83% de notre Conseil Général était un beau projet, continuera de militer en faveur d'un établissement public florissant au sein de notre commune, ou... peut-être faudra-t-il se résoudre à se séparer de ce bâtiment emblématique de la vie locale villageoise ? L'avenir nous le dira ! Le groupe « Equilibre » tient à remercier tout le Conseil Communal pour son important engagement dans ce dossier ainsi que toutes les personnes qui ont cru à cet idéal rassembleur, notamment tous les professionnels reconnus, tels Mme Marie Cornuz en sa qualité de conseillère experte en gestion dans le domaine de la restauration, du tourisme et de l'hôtellerie ; M. Pierre-Alain Chuard et son bureau d'architecture ; M. Pierre-Alain Morard, directeur de l'Union fribourgeoise du Tourisme ainsi que les services étatiques concertés qui ont tous contribué à l'élaboration d'un dossier solide. Grand merci pour toute l'énergie positive mise au profit de ce qui aurait pu être un fleuron communal !

En son nom personnel ! Ce constat n'est pas la réaction d'un mauvais perdant ! Le référendum est un droit démocratique et il respecte le résultat du scrutin. Cependant ! Chapeau, les référendaires, vous avez manœuvré efficacement en brandissant la peur et la menace ! Une large majorité de citoyens se sont faits piégés par des arguments émotionnels, mensongers et non sourcés : non-respect des lois et des contraintes techniques, affirmation d'induction en erreur du Conseil Général, sous-évaluation des coûts

DATE : 17 décembre 2025

de construction, fuite en avant sans concertation, etc..., etc... Soit ! Ce qui l'exaspère le plus, ce sont les propos blessants envers le Conseil Communal et les 25 conseillers généraux qui ne partageaient pas votre avis. Traiter les autorités communales exécutives et législatives d'irréalistes et d'irresponsables dénotent un profond manque de respect et de considération, une rupture de collégialité qui déstabilise fortement nos institutions. Cette saga laissera malheureusement des traces indélébiles au sein de l'histoire de notre commune. Nous n'avons, au sein de nos autorités et en tant que citoyens, pas tous, la même ambition, la même dynamique entrepreneuriale ou encore la même audace face à une prise de risque. Avec ce manque de courage politique, Cugy perd un peu de son dynamisme reconnu et est victime d'un fâcheux déficit d'image. Nous ne pouvons que le regretter amèrement.

Mme Vanessa Currat ne souhaite pas débattre mais juste revenir sur un seul point, parce qu'il est essentiel. Nous avons dit le projet est irréaliste et irresponsable. Nous n'avons jamais parlé ni des autorités communales, ni du Conseil Général. Donc attention, parce que cela, c'est justement une contre-vérité et c'est très choquant.

M. le Président Olivier Vonlanthen demande s'il y a d'autres interventions, ce n'est pas le cas. Nous avons parcouru l'ensemble de notre ordre du jour. Il tient à remercier toutes et tous, non seulement pour leur participation et leur engagement pour cette séance, mais aussi pour leur implication tout au long de cette année 2025 qui fut chargée. N'oubliez pas de passer auprès de notre boursière communale pour récupérer vos enveloppes.

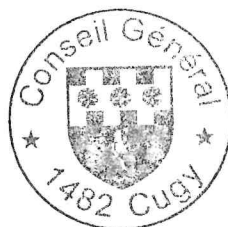
Avant de nous retrouver pour l'apéritif, pensez à donner un coup de main pour ranger la salle, comme le veut la tradition. Et maintenant, place aux fêtes ! Il souhaite à chacune et chacun de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2026. Profitez-en pour souffler un peu, passer du temps avec vos familles et savourer quelques moments de tranquillité... Pour sa part, il se réjouit de pouvoir enfin se reposer un peu avant la dernière ligne droite des comptes. Et si les budgets ne se rebellent pas, peut-être sauvera-t-il encore quelques cheveux... avant de ressembler totalement à un père Noël aux cheveux gris ! Il déclare donc la séance du Conseil Général close et souhaite une excellente soirée !

La séance est levée il est 22h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Olivier Vonlanthen



La Secrétaire :

Sylvia Bersier

